



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-136-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

Date de convocation : 4 décembre 2024

Délibération n° VI-DEL-2024-136

Date d'affichage : 4 décembre 2024

Nombre de membres en exercice : 35

Présents : 24

Votants : 32

**Objet : Convention de partenariat ente le SDIS de l'Essonne et la commune d'Etampes**

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre à 19 heures 45, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la salle du rez-de-chaussée de la Maison des Services Publics Municipaux – 12, Carrefour des Religieuses – 91150 ETAMPES, sous la présidence de Mme Marie-Claude GIRARDEAU, 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire,

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme	Marie-Claude	GIRARDEAU	1 <sup>ère</sup> Adjointe au Maire
Mme	Elisabeth	DELAGE	3 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gilbert	DALLERAC	4 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Françoise	PYBOT	5 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
Mme	Maraïm	SY	6 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Gérard	HEBERT	7 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
Mme	Sana	AABIBOU	8 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire
M.	Jean-Michel	JOSSO	9 <sup>ème</sup> Adjointe au Maire
M.	Joël	NOLLEAU	Conseiller municipal
Mme	Claude	MASURE	Conseillère municipale
Mme	Paola	LEROY	Conseillère municipale
Mme	Sabah	AÏD	Conseillère municipale
M.	Patrick	JULISSON	Conseiller municipal
M.	Fatos	KEBELI	Conseillère municipale
M.	Dramane	KEÏTA	Conseiller municipal
Mme	Nathalie	PABOUDJIAN	Conseillère municipale
M.	Mehdi	MEJERI	Conseiller municipal
Mme	Virginie	TARTARIN	Conseillère municipale
M.	Matthieu	HILLAIRE	Conseiller municipal
Mme	Camille	BINET-DEZERT	Conseillère municipale
M	Jacques	CORBEL	Conseiller municipal
Mme	Maryline	COMMEIGNES	Conseillère municipale
M.	Tarik	MEZIANE	Conseiller municipal
M.	Grégoire	TURLOTTE	Conseiller municipal

**ETAIENT ABSENTS REPRESENTES :** M. Franck MARLIN représenté par Mme Marie-Claude GIRARDEAU, M. Fouad EL M'KHANTER représenté par Mme Sana AABIBOU, M. Franck COENNE représenté par M. Gilbert DALLERAC, M. Olivier SIGMAN représenté par Mme Nathalie PABOUDJIAN, M Joseph ZOGBA représenté par M. Dramane KEÏTA, M. Gilles BAYART représenté par Mme Virginie TARTARIN, Mme Isabelle TRAN QUOC HUNG représentée par M. Tarik MEZIANE, Mme Emmanuelle ROYERE conseillère municipale représentée par M Grégoire TURLOTTE

**ETAIENT ABSENTS :** Mmes Kadiatou LY, MM. Maxime MARCELIN, Mostefa GHENAÏM

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Françoise PYBOT

Le Conseil municipal,

Accusé de réception en préfecture  
091-219102233-20241211-VI-DEL-2024-136-DE  
Date de télétransmission : 17/12/2024  
Date de réception préfecture : 17/12/2024

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Sécurité Intérieure, et notamment les articles L 742-1 et L 742-2,

**VU** la demande du SDIS effectuée par courrier du 20 juin 2024,

**VU** l'avis de la Commission de stratégie financière et fonctions support en date du 2 décembre 2024,

**CONSIDERANT** que les moyens humains et matériels lors d'opération de secours sur la commune sont directement placés sous l'autorité du Maire, directeur des opérations de secours,

**CONSIDERANT** la nécessité de poursuivre la mise en œuvre des objectifs du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) 2023-2028, et des plans pluriannuels afférents,

**CONSIDERANT** la sollicitation du SDIS 91 auprès des communes, sur le besoin de financement à hauteur de 2 € par habitant, en appui de l'engagement du conseil départemental, et en complément de la contribution communale obligatoire (0.07 € par habitant),

**CONSIDERANT** la contrepartie du SDIS à ce soutien volontaire par l'octroi d'un label « Ville partenaire et engagée pour les sapeurs-pompiers de l'Essonne – SDIS 91 »,

**CONSIDERANT** la proposition de la Commune faite au Département et au SDIS d'affecter ce soutien vers un préfinancement des études et travaux dédié à la reconstruction après sinistre du centre de secours étampois pour un montant équivalent (proposition non retenue par les partenaires) ;

**CONSIDERANT** la volonté d'accompagner le SDIS, annuellement pour conserver l'opportunité d'ajuster son soutien sur les 4 prochaines années,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- CONFIRME le soutien financier auprès du SDIS au-delà de la participation obligatoire de la Ville (0,07 € par habitant),
- APPROUVE le principe de partenariat entre le SDIS et la commune d'Etampes uniquement pour l'année 2025, ainsi que le projet de convention tel que présenté en annexe,
- FIXE la participation financière volontaire de la commune auprès du SDIS comme suit : 1,43 € par habitant pour l'année 2025 soit 37 829 € (pour une population de 26 454 habitants), pour atteindre une participation globale de 1,50 € par habitant.
- AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer toute pièce nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.



Franck MARLIN  
Maire d'Etampes

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication : .....1-8-DEC-2024..... et de sa réception par le représentant de l'Etat.